

Annexe 1 au Formulaire d'inscription au Camp ProKart

Pour inscrire un enfant au camp ProKart vous devez nous faire parvenir la fiche d'inscription dûment remplie et un chèque ou mandat poste de \$300.00 couvrant les frais d'inscription. Par la suite, nous vous ferons parvenir une facture pour la balance des frais de séjour ainsi qu'une confirmation de l'inscription.

Vous recevrez également avec cette facture, un calendrier de paiement des frais de séjour. Les taxes (TPS ET TVQ) sont incluse dans tous les montants chargées sur les frais d'inscription et les frais de séjours et appliquées sur les prochaines factures.

Vous recevrez lors d'un prochain envoi une fiche santé à remplir et à faire parvenir obligatoirement avant le séjour de l'enfant. Le camp se réserve le droit de refuser un campeur si la fiche santé n'est pas dûment remplie et retournée avant le séjour de l'enfant. Le camp se réserve également le droit de refuser un campeur s'il considère qu'il ne peut assurer l'entière sécurité du campeur à la lumière des informations de la fiche santé du campeur.

Politique de remboursement

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables en cas d'annulation de la part du client. Les frais d'inscription seront remboursés en cas d'annulation de l'inscription de la part du camp.

Les frais de séjour seront remboursés à 100% dans le cas d'une annulation de plus de 2 mois avant le début du séjour.

Les frais de séjour seront remboursés à 75% dans le cas d'une annulation entre 45 à 60 jours avant le début du séjour.

Les frais de séjour seront remboursés à 50% dans le cas d'une annulation entre 31 à 44 jours avant le début du séjour.

Aucun remboursement, si annulation avec moins de 30 jours avant le camp

Les frais de séjour seront remboursés dans le cas d'une annulation avant le séjour pour des raisons de santé avec la confirmation d'un médecin.

Les frais de séjours ne seront pas remboursés si le campeur ne se présente pas au camp lors du séjour ou s'il quitte pour des raisons autres que la maladie. Dans le cas d'un départ avant la fin du séjour pour cause de santé ou dans l'éventualité où le camp expulse le campeur, le camp rembourse la portion des frais de séjours non consommée en se gardant, à titre de pénalité, la moins élevée des sommes suivantes: \$150.00 ou 10% du prix du service qui n'a pas été consommé par le client.